

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE  
M.R.C. DE TÉMISCOUATA**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Athanase, pour tenir lieu de la séance extraordinaire de ce conseil en date du neuvième jour de novembre 2020 annulée pour cause de mauvaises conditions climatiques, tenue à la salle du Centre des Loisirs ce neuvième jour de novembre 2020, à 19 heures 30 minutes à laquelle sont présents Mesdames Chantale Alain, Andrée Lebel, Messieurs Pierre Després, Claude Patry, Denis Patry tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire André St-Pierre, de même qu'en présence du directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Marc Leblanc.

Absent : Monsieur Dilan Dumont, conseiller, ne peut être présent à cette séance.

**OUVERTURE**

Le maire procède à l'ouverture de la séance par le mot de bienvenue aux membres du conseil et procède à la prière.

**2020-11-130 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Prière et mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Première période de questions
5. Réponses aux questions de la séance précédente
6. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020
7. Approbation des comptes / Octobre 2020
8. Correspondance
  - a. Directeur général
  - b. Maire
9. Dépôt et adoption du rapport trimestriel au 30 septembre 2020
10. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers 2019/2020 au 31 octobre 2020
11. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
12. Adoption des prévisions budgétaires 2021 de la RIDT
13. Aide financière au Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.
14. Rapport des élu(e)s
15. *DIVERS*
16. Deuxième période de questions
17. Clôture de la séance
18. Prochaine séance du conseil –**LUNDI LE 7 DÉCEMBRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour avec la mention que l'article *DIVERS* demeure ouvert.

## **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil sur les sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

Aucune question n'est formulée.

### **2020-11-131 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2020**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Claude Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 tel que rédigé, puisque conforme aux délibérations.

### **2020-11-132 APPROBATION DES COMPTES / OCTOBRE 2020**

Il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce conseil approuve et ratifie le paiement des dépenses effectuées au mois d'octobre 2020 depuis la dernière séance du conseil en date du 5 octobre 2020 jusqu'à ce jour, totalisant la somme de cinquante-cinq mille neuf cent un dollars et soixante-trois dollars (55 901,63 \$ ), soit une somme de cinquante-quatre mille sept cent cinquante-huit dollars et trois sous (54 758,03 \$ ) pour la Municipalité, et de mille cent quarante-trois dollars et soixante sous (1 143,60 \$ ) pour le Centre communautaire, le tout tel que plus amplement décrit dans la liste déposée à cet effet séance tenante;

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussigné, MARC LEBLANC, LL.B., directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Athanase certifie, par les présentes, que les crédits budgétaires sont disponibles pour lesdites dépenses encourues depuis la dernière séance du conseil en date du 5 octobre 2020 jusqu'à ce jour.

Donné à Saint-Athanase, ce 9 novembre 2020

---

Marc Leblanc, LL.B.

Directeur général et secrétaire-trésorier

## **CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Aucune correspondance reçue au cours du dernier mois.

## **CORRESPONDANCE DU MAIRE**

- Lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, datée du 5 octobre 2020, confirmant une aide financière à la Municipalité au montant de 15 773 \$ dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 afin d'atténuer les impacts de la pandémie sur les finances de la Municipalité.
- Lettre du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, datée du 13 octobre 2020, confirmant une aide financière à la Municipalité au montant de 201 987 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien des routes locales pour 2020.
- Lettre du ministre des Transports, Monsieur François Bonnardel, datée du 15 octobre 2020, confirmant une aide financière à la Municipalité au montant de 27 060 \$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Chemins à double vocation pour 2020.

## **2020-11-133 DEPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT TRIMESTRIEL AU 30 SEPTEMBRE 2020**

**ATTENDU QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité a déposé le rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020;

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ont pris connaissance de ce rapport et s'en disent satisfaits;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

**QUE** ce conseil prend acte du dépôt du rapport trimestriel et estimatif des revenus et des dépenses de la Municipalité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 septembre 2020;

**QUE** ce conseil adopte ledit rapport tel que déposé;

**QUE** ce rapport soit conservé aux archives de la Municipalité.

**2020-11-134 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS  
ET DÉPENSES POUR LES EXERCICES FINANCIERS  
2019/2020 AU 31 OCTOBRE 2020**

**ATTENDU QUE** le secrétaire-trésorier de la Municipalité doit déposer, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

**ATTENDU QUE** ces deux états comparatifs sont préparés par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité aux membres du conseil;

**ATTENDU QUE** le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier pour l'année 2020 avec les revenus et dépenses de l'exercice financier pour l'année 2019 et ce, en date du 30 octobre pour les deux années;

**ATTENDU QUE** le deuxième état comparatif prévoit les revenus et les dépenses prévisibles pour les mois de novembre et décembre pour l'exercice financier 2020;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Madame Chantale Alain et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** ce conseil prend acte du dépôt, par le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité des deux états comparatifs des revenus et dépenses pour les exercices financiers des années 2019 et 2020;

**QUE** ces derniers soient déposés aux archives de la municipalité.

**2020-11-135 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU  
CONSEIL POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) prévoit que le conseil doit tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois et doit établir, avant le début de l'année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par le conseiller Monsieur Pierre Després et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'**année 2021** qui se tiendront, selon le

cas, les **lundis ou mardis**, et qui débiteront à **19h30** aux dates ci-après déterminées :

<b>11 janvier 2021</b>	<b>(lundi)</b>	<b>5 juillet 2021</b>	<b>(lundi)</b>
<b>1<sup>er</sup> février 2021</b>	<b>(lundi)</b>	<b>2 août 2021</b>	<b>(lundi)</b>
<b>1<sup>er</sup> mars 2021</b>	<b>(lundi)</b>	<b>7 septembre 2021</b>	<b>(mardi)</b>
<b>6 avril 2021</b>	<b>(mardi)</b>	<b>4 octobre 2021</b>	<b>(lundi)</b>
<b>3 mai 2021</b>	<b>(lundi)</b>	<b>16 novembre 2021</b>	<b>(mardi)</b> (Élections le 7 novembre 2021)
<b>7 juin 2021</b>	<b>(lundi)</b>	<b>6 décembre 2021</b>	<b>(lundi)</b>

**QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité donne un avis public du contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021.

#### **2020-11-136 ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 DE LA RIDT**

**ATTENDU QUE** la RIDT doit présenter son budget pour l'année 2021 aux municipalités concernées pour approbation;

**ATTENDU QUE** le conseil de la RIDT a adopté un budget des revenus et dépenses à la séance dudit conseil tenue en date du 21 octobre 2020;

**ATTENDU QUE** la répartition des quotes-parts dans chaque poste budgétaire doit s'effectuer selon la règle 50% population et 50% richesse foncière;

**ATTENDU QUE** les municipalités doivent approuver le budget 2021 de la RIDT par voie de résolution;

**ATTENDU** l'étude du dossier faite par les membres du conseil;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Madame Andrée Lebel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil de la municipalité de Saint-Athanase approuve le budget 2021 de la Régie inter municipale des déchets du Témiscouata (RIDT).

**2020-11-137 AIDE FINANCIÈRE AU MAGASIN GÉNÉRAL AU CŒUR DE L'ÉRABLE INC.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a adopté, par le règlement R 203-2020, un programme d'aide financière pour les commerces ou services de proximité désirant s'installer sur son territoire;

**ATTENDU QUE** ce programme a pour objectif d'encourager et de soutenir l'installation et le maintien de commerces ou services de proximité sur le territoire de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** ce programme n'exclut pas, pour la Municipalité, la possibilité d'établir d'autres formes de soutien qui peuvent être accordées aux entreprises commerciales ou de services de proximité qui désirent d'installer sur son territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a prévu, dans le budget 2020, un montant affecté au soutien des entreprises ou des services de proximité dans leur processus de démarrage;

**ATTENDU QUE** l'entreprise *Le Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.* prend la relève du *Magasin général L.G. Thibault inc.* fermé en décembre 2019 et prévoit une ouverture prochaine de son commerce dans les prochaines semaines;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est unanime pour souligner l'importance de ce commerce au sein de la communauté et désire encourager l'entreprise *Le Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.* dans son initiative de redonner un commerce de proximité à la communauté athanasoïse;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par le conseiller Monsieur Denis Patry et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** l'entreprise *Le Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.* soit autorisée à procéder, pour et au nom de la Municipalité, à l'achat de tout équipement et/ou matériel nécessaire à l'exploitation d'un magasin général jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 30 000 \$, taxes incluses;

**QUE** ces achats soient préalablement approuvés par la direction générale de la Municipalité;

**QUE** la Municipalité détienne en propriété pleine et entière ces équipements et/ou matériel achetés pour l'exploitation du magasin général;

**QUE** ce matériel et/ou équipements achetés soient installés et demeurent en permanence dans le commerce exploité par l'entreprise *Le Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.* situé au 6123, chemin de l'Église;

**QUE** les coûts de réparation éventuels de ces équipements et/ou matériel soient à la charge de l'entreprise *Le Magasin général Au Cœur de l'Érable inc.*

## **RAPPORT DES ÉLUS**

Monsieur André St-Pierre, maire, fait le compte-rendu d'une réunion à laquelle il a participé au cours du dernier mois.

- *Le 21 octobre 2020, réunion mensuelle de la RIDT. Malgré une hausse de 9,24% du budget, il y aura une diminution de la quote-part de la municipalité.*

## **DIVERS**

Aucun sujet à discuter.

## **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément aux dispositions de la loi, Monsieur le maire invite les gens à poser des questions aux membres du conseil.

- Huit citoyens étaient présents dans l'assistance et ont été satisfaits des réponses reçues.

Les thèmes suivants ont été abordés.

1. Présentation de Bill Soucy et de Michelle Gourgue concernant l'ouverture du magasin général
2. Méthode concernant le passage du chasse-neige sur les portions de route ayant eu le traitement de surface double
3. Utilisation d'une arme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Athanase articles 121 et 178 du règlement No 154-2014 sur les affaires de la municipalité. Nombre de mètres à respecter : 450 mètres d'une habitation ou d'un endroit public, à l'exception des endroits spécialement aménagés à cette fin.
4. Lumière de lampadaire brûlée. Il faut trois lumières défectueuses pour lancer un appel de service.
5. Fosses septiques non-conformes – Relancer Mathieu Lehoux de la MRC de Témiscouata.
6. Fosses septiques au lac Boucané, référer le Ministère de l'Environnement à Mathieu Lehoux de la MRC de Témiscouata.

## CLÔTURE

A 20 h 21 minutes tous les sujets inscrits à l'ordre du jour étant épuisés le président de l'assemblée Monsieur André St-Pierre, déclare la séance close et lève l'assemblée.

.....  
M. André St-Pierre, maire

.....  
M. Marc Leblanc, LL.B  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*Je, André St-Pierre, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*